



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de Toulouse  
Direction des personnels enseignants

Toulouse, le 25 mai 2021

Le Recteur de l'académie de Toulouse

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

à

Messieurs les membres du secrétariat académique  
du SNEP-FSU

**Objet :** Avis relatifs aux vœux formulés sur des établissements REP+.

**Référence :** circulaire académique du mouvement intra 2021.

Par courrier du 17 mai 2021, vous m'interrogez sur les avis rendus par les inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS à des candidatures portant sur les établissements REP+ de la Haute Garonne.

Je vous précise les éléments d'analyse mis en œuvre pour chacun de ces dossiers par les inspecteurs, à savoir la nécessité d'une expérience solide et récente en éducation prioritaire renforcée et ce, pour une durée minimale de trois ans. Cet avis a ensuite été communiqué par la DPE aux enseignants avec de nouveau l'indication de la possibilité de modification des vœux jusqu'au 26 mai.

Comme vous le savez, cette procédure de volontariat et d'éventuelle bonification perdure depuis le mouvement intra 2016 lorsqu'il a été décidé de ne plus les identifier comme des postes spécifiques académiques (SPEA). La finalité de cette procédure initiée il ya 6 ans est de rendre ces postes attractifs tout en maintenant un regard pédagogique, afin de ne pas favoriser un effet d'aubaine. C'est également dans cet objectif et suite aux échanges tenus en CTA, que, cette année, cette bonification a été supprimée sur le vœu commune et conservée uniquement sur les vœux établissements formulés prioritairement, ainsi que sur le vœu département.

L'avis porté s'appuie donc uniquement sur des critères pédagogiques et est sans lien avec les entrées ou sorties au sein du département ou la barre d'entrée. A ce titre, la non entrée d'un enseignant dans un établissement REP+ n'empêche pas le départ d'un autre par mutation en fonction de ses vœux et son barème.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le recteur et par  
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS